cescot | conseil d'établissement scolaire de terre sainte

Procès-verbal décisionnel de la séance 02/2026

du mardi 5 mai 2026 à 19h00 à l'APEJ,

Chemin de Collège 26 à Chavannes-de-Bogis

Ordre du jour

1. Accueil et introduction
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal n°1/2026 de la séance du 27 janvier 2026
4. Restitution de l'enquête sur le climat scolaire (Primaire), par Mme Marthe Nicolet, responsable de l'enquête.
5. Retour sur l'absence PROFA
6. Attribution de deux demi-journées de congé pour l'année 2026-2027
7. Suivi du thème « Journée continue sans appareils connectés »
8. Questions, communications, propositions individuelles
9. Courrier et divers
10. Date et proposition de thèmes pour la prochaine séance.

1. Adoption de l'ordre du jour
L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Approbation du procès-verbal précédent
Le procès-verbal n°1/2026 du 27 janvier 2026 est approuvé sous réserve d'une modification concernant la formulation relative à la journée continue sans appareils connectés. Une proposition de formulation sera transmise au Président pour validation par le groupe.

3. Enquête sur le climat scolaire – Écoles primaires de Terre Sainte
Le CESCOT prend connaissance des résultats de l'enquête sur le climat scolaire réalisée en novembre 2025 auprès des élèves, des parents et du personnel. Les résultats font notamment ressortir :

- un climat scolaire globalement positif ;
- une bonne perception des relations avec les adultes et entre élèves ;
- des situations de violence et d'intimidation nécessitant une attention particulière ;
- des difficultés importantes concernant l'autonomie dans la réalisation des devoirs ;
- un besoin de clarification des règles et de leur application ;
- des enjeux liés à la sécurité de certains espaces et trajets ;
- des attentes des familles concernant l'information, les interlocuteurs et la coordination des différents acteurs ;
- un besoin de renforcer les projets collectifs et le vivre-ensemble.

La Direction indique que les résultats serviront à prioriser les actions à mettre en œuvre. Un travail de réorganisation et de priorisation des thématiques est en cours au niveau de la Direction. Les actions seront, selon les sujets, développées avec le personnel, les élèves et les autres partenaires concernés.

Secrétariat : Chemin du Collège 26, 1279 Chavannes-de-Bogis – Mail : cescot@apej.ch

Projet annoncé : Une collaboration avec l'établissement secondaire et l'APEJ est prévue afin de mieux faire comprendre aux familles le fonctionnement de l'école actuelle et de favoriser une meilleure compréhension interculturelle. Dans ce cadre :

- deux journées pédagogiques seront proposées aux collaborateurs du primaire et du secondaire ;
- des conférences seront organisées à destination des familles ;
- une conférence sera également proposée aux éducateurs de l'APEJ.

Suivi de l'enquête : Il est recommandé de renouveler ce type d'enquête tous les quatre à cinq ans.

4. PROFA

Le CESCOT prend acte de l'impossibilité, à ce stade, d'organiser une présentation individuelle de PROFA.

- les parents seront orientés vers les séances d'information organisées par PROFA à partir de septembre 2026 ;
- les informations relatives aux dates, lieux et horaires seront transmises aux membres du CESCOT dès qu'elles seront disponibles ;
- pour les questions spécifiques, les parents peuvent contacter directement la permanence de PROFA.

Le CESCOT prend également acte des préoccupations exprimées concernant l'information des parents et les possibilités de dispense des élèves.

5. Attribution des deux demi-journées de congé 2026-2027

Le CESCOT est appelé à fixer les deux demi-journées de congé pour l'année scolaire 2026-2027.
Décision : La demi-journée correspondant au dernier vendredi de l'année scolaire, soit le vendredi matin 2 juillet 2027, est approuvée à l'unanimité.
Suite : Un courrier sera adressé au Département afin de formaliser cette décision. L'information sera communiquée aux parents en début d'année scolaire.

Concernant le mercredi matin précédant le week-end de l'Ascension, soit le 5 mai 2027, la possibilité d'une journée pédagogique est évoquée et reçoit un soutien général. Sa mise en œuvre reste toutefois conditionnée aux possibilités organisationnelles et à la présence d'intervenants.

6. Journée continue sans appareils connectés

Le CESCOT confirme son accord de principe sur la démarche visant à organiser une journée continue sans appareils connectés. Modalités retenues :

- les élèves ne viennent pas avec leur appareil connecté ; ou
- l'appareil reste éteint dans le sac durant toute la journée ;
- la démarche repose sur l'éducation, la prévention et la sensibilisation ;
- aucune sanction spécifique n'est prévue dans le cadre de cette démarche.

La mise en œuvre concrète relève des établissements scolaires et de l'APEJ, conformément aux compétences respectives des différentes instances.
Suivi : Un point pourra être réalisé lors d'une prochaine séance du CESCOT afin d'évaluer la mise en œuvre et, le cas échéant, d'apporter des ajustements. Toute éventuelle modification des règlements concernés devra être soumise aux autorités et instances compétentes.

7. Publication des procès-verbaux du CESCOT

Le CESCOT discute des modalités de publication de ses procès-verbaux et de l'équilibre entre transparence, information du public et confidentialité des échanges.
Orientation retenue : Le principe d'un PV synthétique simplifié est proposé afin de faire apparaître les décisions et principaux éléments utiles à l'information du public, sans reproduire l'ensemble des échanges intervenus en séance. La possibilité d'accompagner certains thèmes d'un document d'information ou d'une infographie est également évoquée.
Validation : Tout document destiné à être publié devra être préalablement relu et approuvé.
Suite : La question du cadre juridique applicable à la publication des PV fera l'objet d'une vérification avant de fixer définitivement les modalités de publication. Il est proposé que les nouvelles modalités de publication s'appliquent aux séances à venir, sans modification rétroactive des documents déjà publiés.

Secrétariat : Chemin du Collège 26, 1279 Chavannes-de-Bogis – Mail : cescot@apej.ch

8. Renouvellement des représentants et organisation du CESCOT

Le CESCOT prend acte des changements à venir à la suite des élections municipales.
Les nouvelles autorités communales procéderont aux désignations des représentants appelés à siéger au CESCOT. Suite :

- les nouveaux représentants seront appelés à participer aux travaux du CESCOT à partir de la rentrée ;
- le Conseil d'établissement procédera à l'élection de son président et de son vice-président parmi les représentants des autorités ;
- un nouveau ou une nouvelle secrétaire du CESCOT sera également désigné(e).

9. Secrétariat du CESCOT

Le CESCOT prend acte de la décision de Mme Wildi Sugrañes de ne pas poursuivre son mandat de secrétaire après cinq années de fonction. Le Conseil adresse ses remerciements pour le travail accompli durant son mandat.

10. Prochaine séance

Date : mardi 15 septembre 2026 à 19h00
Lieu : à confirmer.
Thème proposé :
Présentation du projet piscine-patinoire.
Les membres sont invités à transmettre leurs propositions de thèmes pour les prochaines séances.

M. M. Meyer lève la séance à 21h15.

Le Président : La Secrétaire remplaçante:

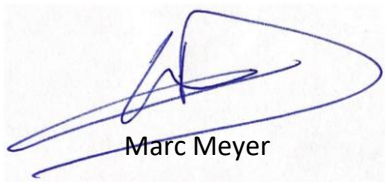





Marc Meyer Noémie Strub

Secrétariat : Chemin du Collège 26, 1279 Chavannes-de-Bogis – Mail : cescot@apej.ch